

« *Nous ignorons quelles associations agissent dans les collèges du département, ni ce qu'elles y font ! Nous faisons confiance.* »

C'est en ce moment que les chefs d'établissement installent le dispositif « devoirs faits », la plupart du temps dans la plus grande confusion. Pour le financer, l'Inspection académique–DSDEN dispose d'une dotation spéciale tirée du « reliquat » des HSE « inutilisées » l'an passé ! Comme si nous n'avions pas l'usage de telles heures, ainsi que s'en inquiètent dans une motion les collègues de Timbaud Bobigny !

Premiers sollicités pour mettre en place ce dispositif, les professeurs, déjà engagés dans des missions de plus en plus difficiles à accomplir, déclarent souvent forfait, au point, par exemple, que le principal de Jaurès Montreuil en vient à tenter de recruter par voie de mail des collègues du lycée voisin.

À côté des professeurs, le ministère cite comme acteurs possibles de « Devoirs faits », côte à côte et pêle-mêle, volontaires du service civique, personnels de Vie scolaire et membres d'associations. En ces temps de vaches maigres, il n'est pas indifférent de noter que le budget de la Nation prévoit de verser 4 468 353 € aux « associations locales » au titre de ce dispositif.

Nous avons déjà signalé la prolifération dans nos départements d'associations aux intitulés engageants : *Zup de Co, Réussir Île-de-France, Énergie Jeunes, Teach for France, Tremplin, Acteur de mon avenir...* Nous en avons fait la démonstration : il ne s'agit pas de ces associations auxquelles nous faisons appel dans le cadre régulier de nos cours pour ouvrir les élèves à la pratique théâtrale, par exemple, ou leur faire rencontrer des scientifiques, mais d'émanations des lobbies patronaux ou confessionnels qui font leur marché dans nos établissements scolaires.

A une délégation du SNFOLC 93 venue le 20 octobre, entre autres, manifester son inquiétude devant l'expansion de ce phénomène les Inspecteurs académiques adjoints ont répondu :

« C'est notre devoir de vous rassurer. Toutes les associations ont reçu un agrément académique ou national, et pour une durée limitée de trois ans renouvelables (en réalité : cinq ans). Vous nous demandez une liste ? Mais non, il n'existe pas de liste des associations effectivement actives ici ou là ni de relevé de leurs activités. Dans le cadre de l'autonomie, les Conseils d'administration signent des conventions sur proposition des chefs d'établissement. Si vous avez des cas, concernant ces associations, qui vous paraissent abusifs, nous sommes nous-mêmes intéressés par vos informations. Mais nous connaissons très bien la plupart d'entre elles depuis longtemps (il en cite quelques unes, à l'ancienneté reconnue et jouissant d'une réputation de sérieux, comme la Ligue de l'Enseignement). On a intérêt à se faire confiance dans l'École de la confiance, n'est-ce pas ? »

Pas au courant de leur financement ?

Outre les 4 millions et demi qu'elles toucheront au titre de « devoirs faits », ces associations se financent à coup de subventions directes ou indirectes (par exemple dans le cadre du dispositif ACTE), ou par le recours au Service civique, et bénéficient parfois de « coups de pouce », comme la mise à disposition du lycée de l'Est parisien pour des stages d'été. **Cet argent s'ajoute aux fonds provenant du mécénat et de dons**, avec ce que ces pratiques supposent d'aide publique, par le biais du crédit d'impôt.

Les associations font valoir que les fondations ou les donateurs qui les financent ne « demandent rien en retour »... Comment exclure toutefois qu'en terme d'image ou d'influence sur la société, voire de prospection de clientèle ou d'avantages immobiliers, une telle générosité puisse être en partie intéressée ?

Pas au courant de leur inspiration ?

Les médias ont braqué récemment leurs projecteurs sur les écoles privées hors contrat de l'association « Espérance Banlieues ». Liées à une mouvance politico-religieuse, elles pratiqueraient d'une manière particulièrement insidieuse un type d'éducation rétrograde tant dans ses méthodes que dans ses contenus.

Mais les associations à l'œuvre dans nos établissements publics ne font pas mystère non plus de la composition de leurs conseils d'administration : dirigeants, à la retraite ou en activité, de grands groupes industriels ou d'assurances, cadres très supérieurs, avocats d'affaires : le *Who's Who* semble s'être donné rendez-vous dans les collèges de Seine-Saint-Denis.

Sans surprise, on trouve dans les plaquettes de présentation de ces associations le même type de vocabulaire, et de préoccupations, que dans le monde de l'entreprise : **coachs et performances, compétences et « connaissance de soi »...** Où sont les programmes ? Où sont les disciplines ? Où sont passés les examens nationaux ? Où est passée l'École ?

Pas au courant des effets sur le recrutement ?

Le 8 décembre, nous avons rencontré, à sa demande, une délégation de *Teach for France*. Cette association se donne pour but de recruter dans les grandes écoles (de sciences politiques ou de commerces par exemple) des futurs contractuels qu'elle forme selon ses principes et ses méthodes (séminaire d'un mois en « résidentiel » avec des universitaires de haut niveau, notamment) avant de les livrer « clefs en main » au rectorat pour qu'il les place dans un collège, de préférence en REP ou REP+ -le cas échéant en remplacement de collègues déjà en poste dans l'établissement depuis plusieurs rentrées.

Ces professeurs débutants, suivis toute l'année par des tuteurs, sont appelés ensuite à passer les concours de l'enseignement ou à chercher un emploi, par exemple dans les entreprises qui financent le programme et auprès de qui ce passage dans le métier d'enseignant vaut un « plus » sur le curriculum vitae.

A l'heure où l'on assèche les concours d'enseignements (-20 % cette année), à l'heure où l'on a recours de plus en plus à des professeurs contractuels, mal formés, sous payés, exploités, toujours sous la menace d'une mise à pied, comment

ne pas comprendre que **le recours à des professeurs « labellisés » et formés constitue une sorte d'externalisation de notre cœur de métier ?**

Les délégués de *Teach for France* ne s'en cachent pas : « *Dans une société idéale, nous n'existerions pas... L'État a libéré un espace investi par des associations, dont certaines comme la nôtre, heureusement, poussent dans le bon sens.* » Le problème, c'est qu'en s'installant dans cet espace, ces associations ne font que l'élargir ! Au bout ? Rien de moins que la privatisation rampante de l'École !

Pas au courant des effets sur la laïcité ?

Sans contrôle direct de l'institution, chaque principal ou proviseur est amené à déterminer le profil des associations qu'il fera venir dans son collège ou son lycée, ainsi que leur champ d'intervention en rapport avec le « projet propre » de l'établissement ou son environnement.

Et si les buts poursuivis par ces associations contrevenaient avec la neutralité de l'École ou la laïcité ?

Qu'à cela ne tienne ! « **C'est au chef d'établissement de vérifier la conformité de l'association aux principes de la laïcité telle qu'il se la définit...** » déclare en pleine session du Comité hygiène et sécurité conditions de travail (CHSCTD) le 13 novembre, M. l'IA-DASEN du Val-de-Marne ! Mais si chacun définit les contours de sa laïcité, que devient la laïcité tout court ? Que devient l'égalité des élèves devant l'instruction ? Que devient l'École républicaine ?

Tout le monde le sait, même les IA-DASEN : ces associations prospèrent dans le cadre des contre réformes présentes ou à venir : promotion des structures intermédiaires dans les collèges (notamment le conseil pédagogique et le préfet des études), projets pédagogiques contraignants, recrutements locaux.

Au moment même où le Plan Étudiants et la commission Mathiot cherchent à mettre fin au baccalauréat national en demandant aux professeurs de sélectionner leurs propres élèves ou en augmentant considérablement la part du contrôle continu, tout ce qui renforce l'autonomie des établissements constitue un coup supplémentaire porté à l'égalité des élèves sur le territoire national.

Ce sont les mêmes qui torpillent les disciplines, privent de centaines d'heures de cours les élèves, bourrent les classes, et qui prétendent ensuite rechercher des recettes « alternatives » auprès d'associations, en partie financées sur fonds publics ! Ce sont les mêmes qui estiment pour finir les bacheliers trop ignorants pour accéder à la formation supérieure à laquelle leur diplôme devrait leur ouvrir droit !

L'École doit rester laïque loin des groupes d'influences et des missionnaires de tout poil !
[De telles] associations n'ont pas leur place à l'École (déclaration du Congrès FO février 2015) !
Non à la déréglementation ! Non à l'autonomie des établissements ! Non aux diplômes maison !
Non à l'externalisation de nos missions ! Non à la privatisation à bas bruit !
Oui à la défense du statut des personnels !

Les IA-DSDEN prétendent ne rien savoir ?

Mais nous, dans nos collèges et dans nos lycées, nous savons !

Le SNFOLC Créteil propose de collecter les faits et agissements des associations malfaisantes pour rédiger ensemble cette page du cahier noir de la déréglementation dans nos départements.

Il se tient disponible pour aider toute initiative en ce sens et s'adressera au Rectorat et aux Directions académiques pour exiger le respect de l'École de la République.